



Savanes Infos

Former - Informer - Faire des Citoyens

TROISIEME ANNEE
N° 014 – Mai – Juin 2017

Bimestriel d'Info de GEME-SA pour la Promotion de la Communication
et le Développement Durable



EDITORIAL : ET SI NOUS DISIONS « BRAVO » A LA FEMME DE LA REGION DES SAVANES

Hier comme aujourd'hui, plusieurs indicateurs montrent l'apport de la femme à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Togo et particulièrement dans la Région des Savanes. Cette place mérite d'être autant valorisée.

Un adage populaire dit que « la femme est la fleur de la terre ». Devrions-nous y ajouter qu'elle tient ses promesses ? En tout cas, organisées ou non, les femmes sont partout dans les périmètres, les forêts, les bas-fonds et marécages. Elles s'investissent aussi dans les terres arides ou semi-arides, dans les quais de pêche, exécutant souvent des tâches que les hommes méprisent. Les femmes portent la responsabilité de la sécurité alimentaire, de l'intégrité de la famille et d'autres besoins sociaux auxquels les bourses masculines pensent rarement. C'est pourquoi, à la place de l'indifférence, les efforts de la paysanne méritent attention et reconnaissance.

En vérité, les femmes ne constituent pas uniquement de la main-d'œuvre agricole facile à mobiliser ; elles sont des actrices majeures de l'agriculture telle que nous l'observons et la vivons dans nos campagnes. On peut même se demander ce que serait la production agricole sans elles. La cultivatrice est un élément central de nos systèmes agricoles.

La femme est à la fois productrice et innovatrice agroalimentaire. Elle est en ce sens au centre d'aussi bien de la transformation que de la commercialisation des produits agricoles locaux.

Dans la Région des Savanes, cela s'illustre par la disponibilité sur le marché des aliments comme la moutarde traditionnelle (au soja et au néré), le beurre de karité, le pain au sorgho et au soja, le fromage, bouillie et lait au soja, etc.

Ce numéro 14^{ème} de *Savanes infos* se joint aux nombreuses initiatives des divers acteurs de développement du pays pour rendre des hommages à la femme. Il a été jugé important de valoriser la femme paysanne dévouée à l'agriculture, qui trime, sue et transpire sous la chaleur du soleil pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la famille.

En d'autres termes, cette édition s'intéresse au débat visant une meilleure compréhension du rôle des femmes dans la promotion et la valorisation des produits agricoles locaux.

Pour tout ce que les femmes font et s'évertuent à le faire, on doit leur dire : BRAVO ! BRAVISSIMO même !

LAMBONI Yendoutanpo Séraphine

SOMMAIRE

GEME-SA INFOS

- P.2 Célébration de la Journée Internationale de la Presse
- P.3 Suivi des activités au sein des coopératives collaborant avec GEME-SA
- P.4 Suivi de l'évaluation au cours d'alphabétisation

DEVELOPPEMENT

- P.5 15 jeunes de NOK sont formés en construction de greniers traditionnels
- P.6 Coopération Germano-Togolaise

POLITIQUE

- P.8 Exaction politique au Togo de 1958 à 2005

GEME-SA : Former les communicatrices pour la promotion des produits locaux en vue d'améliorer les revenus des femmes de la Région des Savanes !

CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA LIBERTE DE LA PRESSE : GEME-SA ORGANISE UNE RENCONTRE D'ECHANGES AVEC SES MEMBRES

Dans la logique de la « Journée Internationale de la liberté de la presse » qui se célèbre tous les 03 mai, une rencontre d'échanges a réuni les journalistes membres de l'association « Gens des Médias de la Région des Savanes » (GEME-SA) autour du thème « Promouvoir le potentiel des médias comme catalyseurs de paix et d'entente mutuelle ». Organisée par GEME-SA, cette rencontre a eu lieu le 03 mai dans la salle de conférence de l'immeuble « Grand Hôtel de Dapaong » (GHD).

Une vingtaine de journalistes, pigistes et indépendants intervenant dans les radios, de la Région des Savanes, y ont pris part. L'objectif a été de renforcer les compétences des journalistes sur le rôle qu'ils ont à jouer dans le maintien de la paix et la cohésion sociale dans le pays et dans la Région des Savanes. Il s'est agi: - de rappeler aux gens des médias les règles essentielles de leur métier ;

- de développer de nouvelles techniques d'animation et de montage d'éléments visant à promouvoir l'entente mutuelle entre les citoyens et les citoyennes ;

- de rappeler aux gens des médias qu'ils doivent jouer pleinement et convenablement leur rôle dans la société.

Les activités de cette Journée ont débuté avec le mot de bienvenue du Président du Conseil d'Administration de GEME-SA, M. Boffoh Alassani précédé de la présentation des participants. Celui-ci a souhaité la cordiale bienvenue au préfet de Tône et à chacun des participants qui ont bien voulu répondre à l'invitation.

Le président du CA a lu les trois thèmes retenus pour l'année et expliqué le choix du thème à développer. Car dit-il : « face à la montée des réseaux sociaux et autres, le travail du journaliste devient compliqué, car ces réseaux sociaux vont plus vite que nous... ». D'où le choix du thème : « promouvoir le potentiel des médias comme catalyseurs de paix et d'entente mutuelle ».

Les activités de la rencontre ont été ouvertes par le

préfet de Tône, M. Tchimbiandja Douiti Yendoukoa Christophe.

Il a, à l'endroit des différents organes de presse et membres de GEME-SA, exprimé sa joie d'être parmi eux à



Une vue des participants

l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de la liberté de la presse. Il s'est saisi de l'occasion pour remercier, chacune et chacun des membres pour le travail fait aux côtés des autorités de la place, comme relais d'information. Il a également souhaité qu'une bonne organisation pour différentes manifestations soit mieux faite dans les années à venir. Il

a aussi invité solennellement tous les organes de presse à militer en faveur de la paix comme le stipule l'un des thèmes retenus pour cette année et qui fait l'objet de la rencontre. Il s'est engagé à soutenir l'initiative entreprise pour qu'elle soit encore mieux organisée avec plusieurs activités au programme. Il a invité tous les participants à plus de réflexion sur le thème choisi, car sans la paix rien ne peut se faire.

Après le mot d'ouverture, les participants ont eu des échanges autour du thème retenu : « Promouvoir le potentiel des médias comme catalyseurs de paix et d'entente mutuelle ». Le thème a été développé par Désiré Aloye de l'Antenne régionale de Télévision togolaise (TVT) par rapport à ses expériences vécues.

Il y a eu de débats ; les participants ont relevé la différence entre un journaliste et un communicateur. Le facilitateur a défini le rôle que doit jouer un journaliste sur le terrain. Il a précisé ce que doit faire le journaliste en matière de la paix et d'entente mutuelle, comment aller à la recherche de l'information, les questions que l'on se pose une fois sur le terrain.

Faustin BEDA Alagra

GEME-SA : Favoriser l'épanouissement de la Femme par la Communication et l'Information !

GEME-SA : Former des communicatrices pour la promotion des produits locaux en vue d'améliorer les revenus des femmes de la Région des Savanes!

SUIVI DES ACTIVITES AU SEIN DES COOPERATIVES DE FEMMES COLLABORANT AVEC GEME-SA

Dans le cadre du projet « Formation des communicatrices pour la promotion des produits locaux en vue d'améliorer le revenu des femmes », l'équipe de la Direction Exécutive de l'association des «Gens des Médias de la Région des Savanes» (GEME-SA) a effectué et continué d'effectuer des visites



Le Chargé de la Communication discutant avec les membres de la Coopérative Dindane

de suivi et d'évaluation à Cinkassé, à Barkoissi, à Bogou, à Koni, à Mango et à Ogaro en vue de voir l'évolution des activités des femmes des coopératives qui collaborent avec GEME-SA.

Les activités de régulation ont porté essentiellement sur : le niveau de la gestion de crédit octroyé par la Coopérative d'Epargne et de Crédit pour le Soutien aux Initiatives des Femmes pour l'Autopromotion (COOPEC-SIFA) aux coopératives depuis le 11 novembre ; le point sur le déroulement des cours d'alphabétisation avec les femmes ; le point sur la restitution de l'atelier de formation sur les techniques de production, de transformation et de stockage des produits agricoles locaux tenu à Dapaong les 3, 4 et 5 avril.

Le suivi de la gestion des crédits : Il y a déjà 2 ans que GEME-SA appuie les activités de 6 coopératives de femmes dans la Région des Savanes. Ainsi, pour renforcer leur capacité, chacune des 6 coopératives a demandé et obtenu des fonds de la part de la COOPEC-SIFA pour le renforcement de ses activités selon ses besoins.

Sur le terrain, les coopératives se sont mises au travail et le premier délai de remboursement a été respecté avec le montant convenu. Les fonds ont servi à renforcer leurs Activités Génératrices de Revenus (AGR) collectives et au prêt individuel à chacune des femmes pour renforcer leurs AGR personnelles. Celles qui ont reçu le prêt individuel devront les rembourser avec intérêt à la coopérative.

L'évolution de l'alphabétisation : Le suivi des activités d'alphabétisation des centres ouverts dans le cadre du projet «Formation des communicatrices pour la promotion des produits locaux en vue d'améliorer le revenu des femmes » se poursuit avec les visites de terrains qu'organise GEME-SA. Une évaluation à mi-parcours a été organisée pour mesurer le degré d'acquisition des connaissances des apprenants. Selon le rapport à mi-parcours soumis en avril par la structure en charge de l'alphabétisation sur le

projet (Association Tin Yal tkoa), le niveau de mobilisation varie d'un centre à un autre le . Il est de 62,75% à Cinkassé ; à Barkoissi 81,72% ; au centre de Koni 58,23% ; 72,56%) à Ogaro et de 79,25% au

centre de Bogou.

Sur le déroulement des cours, on note une faible participation des femmes et cela agit sur le bon fonctionnement des centres voire sur l'acquisition des connaissances. Comme constat dans les centres, il est à noter : le problème de lecture ; le problème de numérotation; le problème de fréquentation non régulière des centres dû pour certaines aux activités ménagères et pour d'autres à la mauvaise compréhension de ce qu'est l'alphabétisation et le problème de retard.

Ces difficultés que l'on rencontre dans tous les centres d'alphabétisation de la région des Savanes et même du pays doivent faire l'objet d'une analyse afin d'y trouver des solutions définitives.

D'une manière générale, les cours se déroulent bien. Dans chacun des centres ouverts à cet effet, les femmes ont déjà suivi deux évaluations. Les alphabétiseurs sont à jour dans le programme.

La restitution de l'atelier de formation à Dapaong des 3, 4 et 5 avril: A propos de la restitution des acquis de la formation sur « Les techniques de production de transformation et de stockage des produits agricoles locaux », les 30 femmes ayant représenté des 6 coopératives collaborant avec GEME-SA, ont été chargées de faire la restitution dans leur coopératives respectives. Sur le terrain, la restitution a été faite dans la majorité des coopératives. Les autres ont été encouragées à la faire afin que tous les membres bénéficient des acquis de la formation.

D'une manière générale les coopératives sont actives par rapport à leurs activités. Cela est très encourageant pour la plupart.

La rédaction

SUIVI DE L'ÉVALUATION AU COURS D'ALPHABÉTISATION

Dans le cadre du projet « Formation des communicatrices pour la promotion des produits locaux en vue d'améliorer le revenu des femmes », les femmes des coopératives collaborant avec GEME-SA, suivent des cours d'alphabétisation pour 3 ans. L'objectif visé à travers l'alphabétisation est d'amener les femmes à maîtriser certains concepts qui pourront aider les femmes dans leurs diverses Activités Génératrice de Revenu (AGR)



Séance de dictée à Koni

La dernière évaluation pour la fin du premier cycle a eu lieu le mercredi 7 Juin dans les cinq (05) coopératives, sous la coordination de la structure en charge de l'alphabétisation, l'Association *Tin Yal t Kua* (ATYK). Cette évaluation de fin de campagne a connu la présence, dans certaines zones (Koni, Cinkassé et Ogaro), de l'équipe exécutive de GEME-SA.

Dans chacun de ces centres visité, les apprenantes de ces Sociétés de Coopératives Simplifiées (SCOOPS) ont subi l'évaluation dans cinq disciplines : lecture, copie, dictée, dénombrement et classement sous la supervision de Robert Blinani, envoyé par l'Ong « *Communication pour un Développement Durable* » (CDD) et de Madame

Tinankpa, Responsable du « Volet alphabétisation » au sein de la Direction Régionale de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation (DRASPFA).

Les apprenantes de ces différentes coopératives, ont répondu massivement au rendez-vous afin de mesurer leur compétence. Plus de 80 % des apprenantes ont répondu à l'évaluation.



.... Et à Cinkassé

Cela est une conséquence de la sensibilisation menée par les agents de GEME-SA lors des différentes sorties de terrain pour le suivi des activités au sein de ces coopératives.

A la fin d'évaluation, les femmes se sont dites satisfaites de l'évaluation dans son ensemble et ont remercié GEME-SA et ses partenaires pour avoir pensé à elles en leur initiant ces cours d'alphabétisation, malgré quelques difficultés souvent rencontrées.

LARE Bafay Christophe

CYBER GEME-SA

Le CYBER GEME-SA offre multiples petits services :

- ⇒ Une connexion haut débit pour tous vos travaux sur internet
- ⇒ Une communication vidéophone via SKYPE
- ⇒ Une possibilité de naviguer avec tout appareil grâce à son router WIFI
- ⇒ Des possibilités de traitement de texte

RENDEZ-VOUS : Lundi à Vendredi de 07h 30 à 21h

CYBER GEME-SA, en face de l'Hôpital d'Enfants Yendubé, à TANTIGOU

CYBER GEME-SA, J'AIME ÇA !

TANDJOUAR: 15 JEUNES DE NOK SONT FORMES EN CONSTRUCTION DE GRENIERS TRADITIONNELS

Du 08 au 14 avril a eu lieu à Nok (village touristique du canton de Nano, Préfecture de Tandjouaré), un atelier d'initiation aux techniques de construction de greniers agricoles traditionnels en terre battue, comme l'ont fait les ancêtres. Quinze jeunes du village de Nok y ont pris part. L'atelier s'est inscrit dans le projet «Initiation des jeunes à la construction des greniers » conçu par Koulbeme Mikabini. Il a été organisé par le Comité de Gestion du Site Touristique de Nok (CGSTN) en collaboration avec le Ministère de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation civique à travers le projet d'appui du Fonds d'Aide à la Culture (FAC). Il s'est agi de donner une formation aux jeunes de Nok sur les techniques architecturales de la construction de trois sortes de greniers : grenier simple, grenier de forme ronde, grenier de forme oblongue. Les matériaux essentiels ont été puisés dans la localité : argile, pailles, cailloux, etc. Il s'est agi en filigrane d'amener les jeunes à participer à la préservation de la richesse du patrimoine culturel du site touristique de Nok où on trouve des grottes dites « les grottes de Nano ». Le village de Nok se trouve dans le canton de Nano (préfecture de Nano, 35 km au Sud-ouest de Dapaong).

L'atelier a été ouvert et fermé par le Directeur régional des Arts et de la Culture des Savanes, Parine Alphonse en présence des responsables du projet et des autorités locales. Il a encouragé les jeunes à plus d'attention afin de sauvegarder la culture de nos ancêtres.

Il a informé que des ateliers similaires vont être organisés afin d'initier les jeunes des sites de Mamprougou et de Bopak toujours dans la préfecture de Tandjouaré qui sont en voie de dégradation.

Des attestations de participations ont été distribuées aux jeunes. Ceux-ci ont dit leur joie d'avoir été initiés à la construction des greniers agricoles. Ils ont pris l'engagement d'enseigner les bonnes pratiques acquises aux jeunes de Mamprougou et de Bopak.

La Rédaction

UNE CONVENTION SUR LA GESTION DES INFRASTRUCTURES AGROPASTORALES A ETE SIGNEE ENTRE CINKASSE, DE TONE ET DE KPENDJAL

Une Convention Inter-collectivités dénommée «Gestion des Infrastructures Agropastorales » (CIGIA), a été signée le jeudi 11 mai à Dapaong, entre les collectivités territoriales de Cinkassé, de Kpendjal et de Tône.

La Convention a été signée par les présidents des Délégations spéciales des préfectures de Cinkassé, de Tône et de Kpendjal à l'issue d'une assemblée générale constitutive. Les participants ont installé les différents organes et les membres élus.

La Convention veut constituer un espace de coopération entre les collectivités locales pour une gestion concertée des infrastructures agropastorales au sein des collectivités membres. Elle veut promouvoir la mutualisation des ressources pour la gestion de ces structures.

Le Directeur Exécutif de l'Ong GEVAPAF, Jean Yatombo, a félicité les membres du Comité de pilotage pour les efforts déployés pour que la Convention soit effective. La Convention favorisera la gestion des infrastructures notamment les marchés à bétail de Koundjouaré (Kpendjal) et de Cinkassé, les quais d'embarquement de bétails de Mango et de Dapaong.

Le Secrétaire général de la préfecture de Tône, Esso Pirénéwé, a salué les efforts de l'Ong *Gestion de l'Environnement et Valorisation des Produits Agropastoraux et Forestiers* (GEVAPAF) et l'Ong *Acting For Life* qui accompagnent ce processus. Cette initiative, selon lui, cadre bien avec la nouvelle dynamique insufflée au processus de décentralisation au Togo et constitue une opportunité pour enraciner la décentralisation dans la Région des Savanes.

La Rédaction

PARTENAIRES LOCAUX DE GEME-SA

Structures	Fréquence	Lieu d'implantation
Radio Rurale Locale des Savanes (RRL/S)	102. 5 FM	Dapaong
Radio Courtoisie	95.5 FM	Dapaong
Radio MECAP FM	90.5 FM	Dapaong
Radio Lagmtaaba	97.3 FM	Cinkassé
Radio-Télévision NAFA	102.1 FM	Mango
Radio Voix de l'Oti	104.5 FM	Mango
Journal « Mango Matin »	Mensuel	Mango

COOPERATION GERMANO-TOGOLAISE : LANCEMENT DES ACTIVITES DANS LA REGION DES SAVANES

La Grande salle de réunion de la préfecture de Tône a servi de cadre, le lundi 8 mai 2017, au lancement officiel des activités de la Coopération germano-togolaise.

La cérémonie s'est déroulée en présence des autorités politiques et administratives au rang desquelles l'ambassadeur de l'Allemagne au Togo, le responsa-

ble résident de la GIZ-Togo, le Chef de Délégation de l'Union européenne (UE), les députés, les ministres, les représentants des Forces de l'ordre et de sécurité ; les autorités religieuses, civiles et traditionnelles, les Directeurs régionaux, les responsables des organisations de la Société civile, les chef de Services, etc.

Le mot de bienvenue du Préfet de Tône

A l'ouverture, le préfet de Tône, Tchimbiandja Douiti Yendoukoa Christophe, a dit le mot de bienvenue à



Table d'honneur : premier à gauche, le Préfet de Tône; au centre l'Ambassadeur de la RFA au Togo, Christopher Sanders

l'adresse de tous les participants. Il a rappelé les différents programmes et projets que la Coopération allemande, à travers DED et par la suite GIZ, a déjà réalisés dans la Région des Savanes : la mise à disposition de l'association « *Gens des Médias de la Région des Savanes* » (GEME-SA) d'une Assistante technique; l'appui à l'élaboration et à l'opérationnalisation du Plan stratégique de GEME-SA; la réalisation des voyages de presse; la promotion de l'écho citoyenneté; le don d'ordinateurs; l'appui à l'Ong *IT-Village* dans ses différents projets; l'université *Bonita Haus* dont l'objectif général est d'insuffler une nouvelle dynamique en matière de formation professionnelle et technique pour mieux répondre aux besoins du marché de l'emploi, etc.

Tout cela constitue un exemple palpable de la présence agissante entre l'Allemagne et le Togo, a souligné le préfet de Tône. Selon lui, la Région des Savanes est dans le cœur de l'Allemagne et l'idée de revenir s'installer à Dapaong renforce la conviction que demain sera

meilleur. Le choix de la Région des Savanes pour le lancement de l'élargissement des activités de la Coopération allemande se justifie par la disparité de développement entre la Région des Savanes et les autres et il était logique de commencer ici. Il a, par ailleurs rassuré l'Ambassadeur d'Allemagne au Togo, Christophe Sanders, et le Gouvernement que la fondation de cette coopération décentralisée est en train d'être bâti sur le rock et que le reste du bâtiment tiendra bon.

L'intervention du Responsable de GIZ

Pour sa part, le responsable de la GIZ, Dr Markus Wagner, s'est montré ravi de la mobilisation des autorités politiques, civiles, religieuses et militaires autour du Lancement des activités

de la Coopération germano-togolaise. Selon lui, « ... le Togo et l'Allemagne ont des liens d'amitié profonds et partagent des intérêts communs. » Ainsi les gouvernements des deux pays se sont mis d'accord sur trois axes principaux de collaboration : la bonne gouvernance et la décentralisation; l'agriculture et le développement rural; la formation professionnelle et l'emploi des jeunes.

Il est, par ailleurs, convaincu que le progrès dans ces trois secteurs de leur engagement va rapprocher le Togo d'un développement durable et inclusif. Docteur Markus Wagner de la GIZ s'est réjoui de l'apport substantiel de l'Union Européenne dans le domaine de la décentralisation.

L'allocution de l'Ambassadeur d'Allemagne au Togo

L'Ambassadeur d'Allemagne au Togo, Christophe Sanders a, dans son intervention, souligné que la reprise de la coopération bilatérale germano-togolaise a été rapide.

Tous les programmes sont opérationnels et sont bien connectés avec leur ministère partenaire et donnent des résultats concrets.

Le démarrage des activités dans le Nord se base sur les expériences faites dans le Sud mais doit tenir compte des réalités de la Région des Savanes étant donné que le taux de pauvreté y est plus élevé que la moyenne nationale et il n'y existe que peu d'emplois formels. A cet effet, un accent particulier sera mis sur la formation professionnelle.

Il a convié tous les acteurs au travail pour faire de la coopération germano-togolaise, une coopération de proximité viable.

L'allocation du Ministre de la Décentralisation

Le Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, Payadoua BoukpeSSI, a lancé officiellement la Coopération germano-togolaise. Il a exprimé sa profonde reconnaissance au gouvernement allemand pour son engagement à accompagner le Togo à s'enraciner dans la culture démocratique et la décentralisation, à œuvrer à la préservation des acquis et à consolider les actions de développement économique et social en vue d'assurer le bien-être de la population.

Monsieur Payadoua BoukpeSSI a, par ailleurs, précisé que la présence du représentant de l'UE témoigne de la disponibilité de cette institution à œuvrer aux côtés du gouvernement allemand pour appuyer le Gouvernement togolais dans sa politique de développement. Il a spécifié que l'Allemagne et le Togo ont institué des rencontres tous les deux ans de façon alternative en Allemagne et au Togo. Ce qui permet de convenir de l'évolution des coopérations techniques et financières : le programme de bonne gouvernance et de la décentralisation; le programme de développement rural et l'agriculture; le programme de la formation technique, professionnelle et l'emploi des jeunes; le programme de santé et de l'énergie.

Les trois premiers programmes ont effectivement démarré en novembre 2012 dans les régions Maritime, des Plateaux et Central et ont eu des impacts positifs sur les populations bénéficiaires. C'est ainsi que le Chef de l'Etat, à l'issue des consultations des 2 et 3 mai 2016, a émis le vœu d'étendre ces programmes à d'autres régions du pays, notamment les Plateaux et les Savanes.

Selon Payadoua BoukpeSSI, «*cette extension vient, à point nommé, conforter la probité accordée aux régions dans le processus d'élaboration de notre Plan National de Développement (PND) pour la période 2018 – 2022 qui mettra l'accent sur les régions et essentiellement sur la Région des Savanes afin de réduire les inégalités sociales conformément aux principes des objectifs de développement durable*».

Le Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales s'est saisi de l'opportunité pour redire sa gratitude au gouvernement de la RFA pour tout l'appui apporté au Togo dans sa nouvelle politique de décentralisation. L'exécution des différents programmes dans la Région des Savanes devra permettre, non seulement, l'amélioration des conditions de vie des populations mais aussi celles des services administratifs locaux.

Monsieur Payadoua BoukpeSSI a remercié les populations de la Région des Savanes pour ses efforts déployés dans le développement malgré les difficultés. Il les a exhortées à travailler en étroite collaboration avec les différents Coordinateurs et Conseillers pour la réussite des programmes de la Coopération germano-togolaise. Il a, au nom du Chef de l'Etat, lancé solennellement les activités de la coopération germano-togolaise.

Le défi est désormais devant les populations et leurs dirigeants de la Région des Savanes : voient-ils et comprennent-ils leurs responsabilités dans la réussite et la pérennité des actes que la RFA pose envers eux ?

**LARE Bafay Christophe
Et LAMBONI Arzouma Thomas**

LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PONTS SUR LES RIVIERES KOUMONGOU ET KARA ONT ETE LANCES

Dans le cadre des manifestations du 57^e anniversaire de l'Indépendance du Togo (27 avril 1960), le président de la République, Faure Gnassingbé a lancé à Koumongou, le 21 avril, les travaux de construction de ponts sur la rivière Koumongou (préfecture de l'Oti, région des Savanes) et sur la rivière Kara (région de la Kara). Les travaux, d'une durée de 39 mois, sont financés par l'Etat togolais et l'Agence japonaise de Coopération à hauteur de 16 milliards 400 millions de nos francs. Les techniciens estiment la durée de résistance de l'ouvrage à au moins 50 ans.

La réalisation de ces infrastructures permettra de relier les régions des Savanes, de la Kara et Centrale entre elles et particulièrement les préfectures de l'Oti, de Bassar, de Dankpen, de la Kéran et de Tchaoudjo. Ces infrastructures pourront contribuer à améliorer les contacts et les mouvements des citoyens et citoyennes mais aussi favoriser le développement socioéconomique.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise japonaise « Konoike Construction ». Ils seront surveillés et contrôlés par le cabinet japonais « Central Consultant ».

La Rédaction

EXACTIONS POLITIQUES AU TOGO DE 1958 A 2005 : LE HCRRUN LANCE LE PROGRAMME DE REPARATIONS AUX VICTIMES

Le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) est une institution créée depuis 2008 par le gouvernement togolais pour procéder à la mise en œuvre des recommandations et du programme de réparation de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR).

Ainsi du 10 au 31 mai, le HCRRUN a-t-il effectué une tournée nationale d'explication et de sensibilisation de la population sur le processus de réparation.

Trois délégations ont parcouru le pays pour expliquer à la population ce que l'on entend par « réparation en justice transitionnelle ». Les réparations s'inscrivent dans le « Programme de réparation » recommandé par la CVJR. La recommandation 34 donne des précisions sur les bénéficiaires.

La CVJR a proposé en 2012 qu'il y ait à travers tout le pays des cérémonies de purification afin d'exorciser le pays. C'est en ce sens que la présidente du HCRRUN, Mme Awa Nana-Daboya a eu, le 2 juin, une séance de travail avec les dignitaires religieux (Eglise catholique, Eglise Evangélique, Culte musulman, Religion traditionnelle africaine) afin de voir comment organiser ces cérémonies de purification. Diverses opinions ont été émises à ce propos par les dignitaires religieux. Il revient au HCRRUN de chercher les stratégies et méthodes qui amènent tous les interlocuteurs à se mettre sur le même diapason. En tout le cas, le Conseil des Ministres du 22 juin a décidé que ces cérémonies puissent se tenir du 03 au 09 juillet afin de permettre de démarrer les opérations de réparations.

Il est important de souligner que la question des exactions politiques et leurs réparations sont diversement appréciées au sein de la population. Cela s'explique en partie par le fait que, très peu de personnes se sont présentées pour se déclarer « coupables d'exactions politiques » à l'endroit d'autres personnes. On parle d'une seule personne, Maître Jean Degli, qui s'est présentée à la CVJR pour reconnaître certains faits et en demander publiquement « pardon » pour ces faits. Que faire alors si personne d'autre ne se sent coupable d'une quelconque situation ?

En tout cas, le démarrage de la mise en œuvre du processus de réparation a eu lieu le 24 mars dernier. Selon le Premier ministre Edmond Komi Selom Klassou, le processus commencera « par l'indemnisation progressi-

ve des dommages subis par les uns et les autres. Il concernera les victimes directes, les proches parents, les personnes à charge ou toute autre personne ou groupe de personnes ayant un lien avec les victimes directes recensées par la CVJR ».

Les cinq actes de réparation : Ces actes ont été établis selon les principes de la justice transitionnelle. La justice transitionnelle consiste à « reconnaître à un individu son statut de victime puis son droit à obtenir compensation pour un préjudice subi ». En ce genre de justice, « la réparation doit être adéquate, effective et rapide. Elle doit promouvoir la justice sociale en remédiant aux violations du droit international, des droits de l'homme ou aux violations du droit international humanitaire », a expliqué la Présidente du HCRRUN, Mme Awa Nana.

La réparation dans ce contexte ne consiste pas à donner de l'argent aux victimes. Elle se déploie selon un processus en cinq actes :

La restitution : comprend la restauration de la liberté, la jouissance des droits de l'Homme, de l'identité, de la vie de la famille et de la citoyenneté, le retour sur le lieu de résidence et la restitution de l'emploi et des biens.

L'indemnisation : se comprend par une évaluation économique de chaque cas, tel que le préjudice physique ou psychologique, les occasions perdues (y compris l'emploi, l'éducation et les prestations sociales, les dommages matériels) et la perte de revenus (y compris le potentiel de gains, le dommage moral, les frais encourus pour l'assistance en justice ou les expertises, pour les médicaments et les services médicaux et pour les services psychologiques et sociaux).

La réadaptation : c'est une prise en charge médicale et psychologique ainsi que l'accès à des services juridiques et sociaux.

La satisfaction : comprend la procédure visant à faire cesser des violations persistantes, la divulgation complète et publique de la vérité, la recherche des personnes disparues, l'identité des enfants qui ont été enlevés et des corps des personnes tuées, et assistance pour la récupération, l'identification et la ré-inhumation des corps, le rétablissement de la vérité, les excuses publiques, la commémoration et les hommages aux victimes.

(Suite page 9)

Ouvrir pour la réussite de la décentralisation, c'est travailler pour le développement commun durable de la Région des Savanes !

(Suite de la page 8) **LE HCRRUN LANCE LE PROGRAMME DE REPARATIONS AUX VICTIMES**

La garantie de non répétition : comporte des mesures qui contribuent à la prévention de la violence et consistent à veiller au contrôle efficace des forces armées et des forces de sécurité par l'autorité civile, veiller à ce que toutes les procédures civiles et militaires soient conformes aux normes internationales en matière de régulation de la procédure, d'équité et d'impartialité. Il faudra renforcer l'autorité du pouvoir judiciaire, promouvoir les mécanismes pour prévenir, surveiller et résoudre les conflits sociaux, réexaminer et reformer les lois favorisant ou permettant des violations flagrantes du droit international, des droits de l'Homme et des violations graves du droit international humanitaire.

Les périodes pour les réparations : La CVJR a proposé un programme de réparation qui regroupe les victimes des événements en trois périodes : Période 1 : les événements de 1958 à 1962 ; Période 2 : les événements de 1963 à 2004 ; Période 3 : les événements de 2005.

La recommandation 36 exclut « toutes les personnes ayant fait objet précédemment d'un quelconque programme de réparation mis en place au Togo à la suite de certains événements. » Tous ceux qui s'inscrivent dans l'une ou l'autre de ces périodes et dont les dossiers ont été étudiés et retenus par la CVJR bénéficieront de quelque réparation. Il est important de noter que les réparations ne consistent pas à rassembler des gens dits « victimes » pour leur distribuer des dons et de l'argent. Ce sont des actes symboliques qui seront posés à l'endroit des citoyens et citoyennes qui ont eu à subir quelque exaction, quelque violation ou quelque indignité.

Il est à souligner particulièrement que des victimes de ces trois périodes, celles qui sont en état de vulnérabilité se trouvent dans la période 3, c'est-à-dire celle des

« événements de 2005 ». Cette période tient compte des événements survenus de février à avril 2005. Sur un total de 22 415 victimes recensées pour toutes les 3 périodes de 1958 à 2005, la phase 3 (comprenant donc les événements de février à avril 2005) enregistre, à elle seule, 7075 victimes. La totalité de ces victimes est dans un état de vulnérabilité qui nécessite une prise en charge urgente sinon immédiate. C'est pourquoi ce sont les victimes de cette période qui seront les premières à être prises en charge. Leurs souffrances sont récentes et beaucoup parmi elles vivent encore et peuvent donc être contactées et aidées directement et plus facilement. Les victimes des autres périodes ne sont pas oubliées et seront donc ultérieurement dédommagées.

Les villes de Lomé, Atakpamé et Kara ont été retenues pour remettre aux victimes leurs droits. Des réserves ont été émises par rapport au choix de ces villes. Des propositions ont été faites pour que les opérations se fassent dans toutes les régions. Le Gouvernement a alloué 2 milliards de F CFA sur les 35 milliards prévus par la CVJR pour tout le processus de réparation (recommandation 59, financement du Programme de réparation). Cette première partie du programme concerne 2 475 victimes sur les 7.075 identifiées pour la période de février à avril 2005.

On espère que le HCRRUN pourra donner dans la transparence, le respect et la sérénité, satisfaction aux victimes. On espère également que le « processus de réparation » lancera effectivement aussi le « processus de réconciliation » entre les Togolais et les Togolaises. Et qu'on aura le courage de se demander sincèrement « PARDON ! »

BUDGETS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE LA REGION DES SAVANES

COLLECTIVITES	BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Préfecture de TONE	117 374 000	92 055 445	25 318 555
Préfecture de CINKASSE	90 860 200	62 059 559	28 800 641
Préfecture de KPENDJAL	64 407 600	51 526 080	12 881 520
Préfecture de TANDJOUARE	58 548 292	43 911 219	14 637 073
Préfecture de L'OTI	70 000 000	56 000 000	14 000 000
Commune de DAPAONG	156 212 000	120 283 240	35 928 760
Commune de MANGO	69 710 000	48 710 000	21 000 000

Consommons les produits locaux pour favoriser l'amélioration des revenus des acteurs et producteurs de la Région des Savanes !

EXACTIONS POLITIQUES DE 1958 A 2005 AU TOGO: QUE S'EST-IL PASSE DANS LA REGION DES SAVANES

La Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) a remis le 4 avril 2012 son Rapport au Président de la République Gnassingbé Faure. Créée par décret N° 2009-046/PR du 25 février 2009 et installée le 27 mai 2009 par le Président de la République, la CVJR a eu pour mission essentielle de faire le bilan de l'histoire du Togo et des relations des Togolais et des Togolaises les uns envers les autres de 1958 à 2005. Pendant deux ans et dix mois, la CVJR a mené diverses activités dont entre autres les audiences pour écouter les gens raconter ce qu'ils ont vécu.

Le bulletin Savanes Infos de l'association « Gens des Médias de la Région des Savanes » (GEME-SA) se propose de publier ce qui s'est passé dans la Région des Savanes.

L'étape de la Région des Savanes : L'étape de la Région des Savanes a débuté à l'Hôtel Dapaong le 21 septembre 2011 et s'est poursuivie jusqu'au 24 septembre 2011. Les auditions qui ont concerné 46 personnes ont porté sur des événements tels ceux de 1958 à 1963, les incidents de Barkoissi, le coup d'Etat de 1963 et ses conséquences, les déplacements de population pour des questions de faune, les élections de 2005 et bien d'autres événements relatifs à des traitements inhumains et cruels ainsi que d'autres types de violence, notamment des meurtres et tortures.

Les incidents de Barkoissi : Sur ces incidents la CVJR a reçu 202 dépositions et écouté 7 personnes en audiences publiques. Les investigateurs de la CVJR ont interrogé des personnes ressources, des témoins et des victimes. Toutes les personnes interrogées ont déclaré que l'incident qui s'est produit le lundi 28 octobre 1991 est né d'une dispute entre un Moba et un Tchokossi (Anoufom) sur la place du marché à Barkoissi. Certaines déclarations méritent d'être relatées :

- Yaya Zara a déclaré que les incidents se sont produits un lundi 28 octobre 1991, jour de marché aux environs de 10 heures, et ont eu pour origine immédiate une dispute entre sa mère Nana Amina épouse Yaya, commerçante haoussa résidant à Mango et un jeune Moba que cette dernière désignait par le sobriquet « Beau ». Le jeune Moba qui vendait à sa mère ses produits et lui en procurait auprès d'autres personnes, lui a, ce jour-là, vendu un sac d'arachide non décortiquée. Non content du prix qui lui a été payé, il est revenu une première fois le signifier à Nana Amina qui lui ajouta quelques francs et il partit. Il revint une seconde fois et interpela Nana Amina en plein marché accompagné de quelques autres jeunes Moba pour réclamer la marchandise vendue et déjà embarquée.

Suite au refus de Nana Amina d'accéder à sa demande, le jeune Moba tira son pagne par derrière. Par réaction,

le bol que tenait Nana Amina en main heurta la figure du jeune et provoqua la colère de ses camarades qui l'accompagnaient. Ils se jetèrent sur Amina, indignant ainsi les femmes tchokossi présentes sur les lieux qui se mêlèrent à la dispute, les unes avec les bâtons, les autres avec des cailloux et autres objets, provoquant une panique générale dans le marché.

- Le chef du canton de Barkoissi, M. Douiti Toatre, ajoute que les Tchokossi sont revenus le même jour aux environs de 18-19 heures pour incendier des maisons et en tirant des coups de fusil. Ils tuent un musulman moba du nom de Malam à l'entrée du village au bord de la route. C'est ce qui embrasa le village et tout le monde, Moba et Tchokossi, a dû fuir en brousse.

Pour ce chef de canton, les Tchokossi se comportent en conquérants dans le milieu. Il a déclaré qu'après le départ du premier chef de Barkoissi qui était Anoufom (Tchokossi), le clan Anoufom n'a pas digéré le fait qu'un Moba ait été choisi pour lui succéder sur le trône.

Le Chef de Canton Yentchabre Yalbondja affirme que des jeunes tchokossi ont érigé des barricades au niveau de la Douane de Mango et faisaient débarquer tout passager moba allant ou venant de Dapaong pour le violenter.

- Une victime interrogée a déclaré que le différend entre les deux communautés date du temps colonial.

L'analyse des différentes déclarations révèle :

- Des rivalités de chefferie ont conduit à une méfiance entre les deux communautés ethniques moba et tchokossi. La dispute au marché a été l'élément déclencheur qui a permis aux deux communautés de se régler des comptes très anciens.

- A Mango, les Anoufom se sont armés de fusils et d'armes blanches pour aller secourir leurs frères à Barkoissi de même que les Moba à Dapaong. Le 28 octobre 1991 et durant les jours suivants, les affrontements ont eu lieu non seulement à Barkoissi épice des violences, mais aussi à Mango où les Anoufom s'en prenaient aux Moba qui y résidaient et inversement à Dapaong où les Moba s'en sont pris aux Anoufom.

Les préjudices constatés : Le conflit entre Moba et Tchokossi (Anoufom) a duré quelques semaines et s'est transformé en des vengeances individuelles et règlements de comptes, qui ont engendré des violences et violations des Droits de l'Homme d'une grande ampleur. Il s'agit de : atteintes à la vie ; atteintes à l'intégrité physique ; destructions d'immeubles ; pillages ; déplacements ; abandons involontaires de postes.

Les auteurs présumés cités : Au terme de ses investigations, la CVJR ne peut imputer à une seule communauté la responsabilité du conflit entre Moba et Anoufom. Des

violences et violations graves des Droits de l'Homme ont été commises par les deux communautés.

Les recommandations de la CVJR : La CVJR recommande qu'une attention particulière soit portée aux problèmes de chefferie et aux litiges fonciers qui sont souvent les causes profondes des violences intercommunautaires.

Le cas lare Boukari (probleme des terres de Nagbangou occupées par le Camp Nioukpourmas) : Les habitants de Nagbangou (Nioukpourma) avec à leur tête leur représentant LARE Boukari, prétendent avoir été dépossédés de leurs terres d'une superficie de 22,75 hectares pour les besoins d'extension du Camp de Nioukpourma.

Dans le cadre de ces investigations, l'équipe, s'est transportée sur le site. Elle a eu à faire les constatations suivantes :

- La partie querellée est une vaste étendue contigüe au Camp. Il y a lieu de préciser que le Camp n'est pas délimité par une clôture précise.

- Les 22,75 hectares qui constituaient les champs des habitants sont actuellement exploités pour l'essentiel par les militaires.

- Toutes tentatives de leur part tendant à s'approcher des lieux déclenchent une chasse à l'homme.

Les habitants de Nagbangou formulent les demandes suivantes :

- à titre principal, obtenir la rétrocession de leurs terres ;
- à titre subsidiaire, se voir attribuer d'autres terres cultivables ;

- à titre très subsidiaire, se voir allouer des dédommagements destinés à louer ces terres pour cultures comme ils le font actuellement.

Les recommandations de la CVJR : La CVJR recommande qu'une délimitation claire et nette du Camp soit entreprise pour ne pas exposer les habitants à de perpétuelles incertitudes quant au devenir de leurs champs. Elle propose aussi que cette question d'expropriation soit retenue dans le programme de réparation.

Des propositions de recommandations de réparations ont été faites au Gouvernement. Quelle suite le Gouvernement va-t-il donner à ces recommandations?

Quelques soient les aboutissements, les Togolaises et les Togolais doivent faire un effort pour se pardonner et œuvrer pour la réconciliation et la paix. Seules voies pour le développement du Togo.

LAMBONI Arzouma Thomas
(Sources : Rapport de la CVJR)

LES PRESIDENTS DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE DE 1960 A 2017

NOM ET PRENOMS	DEBUT DU MANDAT	FIN DE MANDAT
Sylvanus Epiphanius Kuami Olympio	27.4.1960	13.01.1963
Emmanuel Bodjollé	13.01.1963	16.01.1963
Nicolas Grunitzky	16.01.1963	13.01.1967
Kléber Dadjo	14.01.1967	14.4.1967
Gnassingbé Eyadéma Etienne	14.4.1967	01.1972
	09.01.1972	13.01.1980
	13.01.1980	01.1986
	01.1986	9.1993
	9. 1993	7. 1998
	7. 1998	20.6.2003
	20.6.2003	05.02. 2005 (décès)
Gnassingbé Essozimna Faure	05.02. 2005	25.02. 2005
Abbas Bonfoh	25.02. 2005	14.5. 2005
Gnassingbé Essozimna Faure	14.5. 2005	03.5. 2010
	03.5. 2010	04.5. 2015
	04.5. 2015	En fonction

L'ASSOCIATION DES MEMBRES DES ORDRES NATIONAUX DU TOGO, SECTION DE TÔNE ET CINKASSE A UN NOUVEAU BUREAU

Le 12 avril a eu lieu à Dapaong l'assemblée générale de l'Association des Membres des Ordres Nationaux du Togo (AMONTO), Section de Tône et de Cinkassé. L'objectif essentiel est de pouvoir relancer les activités de l'association après 27 années de léthargie, suite au décès de l'ancien président.

La rencontre a permis de réunir les membres en dépit des problèmes financiers et l'âge avancé de bon nombre. Ils ont écouté les rapports et il en ressort que l'association éprouve d'énormes difficultés particulièrement financières. A cela s'ajoute le problème de la représentation de l'association aux activités organisées par les préfectures du fait de l'âge des membres.

A l'issue de l'AG, un nouveau bureau de 7 membres, a été élu. Il est présidé par El Hadj Mossyamba Ali Seydou. Il a pour mission de réorganiser l'association et de le faire connaître davantage. Il a remercié les membres pour leur présence et les a invités à œuvrer pour insuffler une nouvelle dynamique à AMONTO.

Membres du nouveau bureau de l'AMONTO

Président : El Hadj Mossiyamba Ali Seydou

Secrétaire : Parine Nangui-Pouguine Alphonse

Trésorière : Mme Sangan Mariama, Epse Longue

Chargé des Relations avec l'Armée : Tambate Baminte

Premier Conseiller : Nagnango Abdoulaye

Deuxième Conseiller : Blaou Yendar

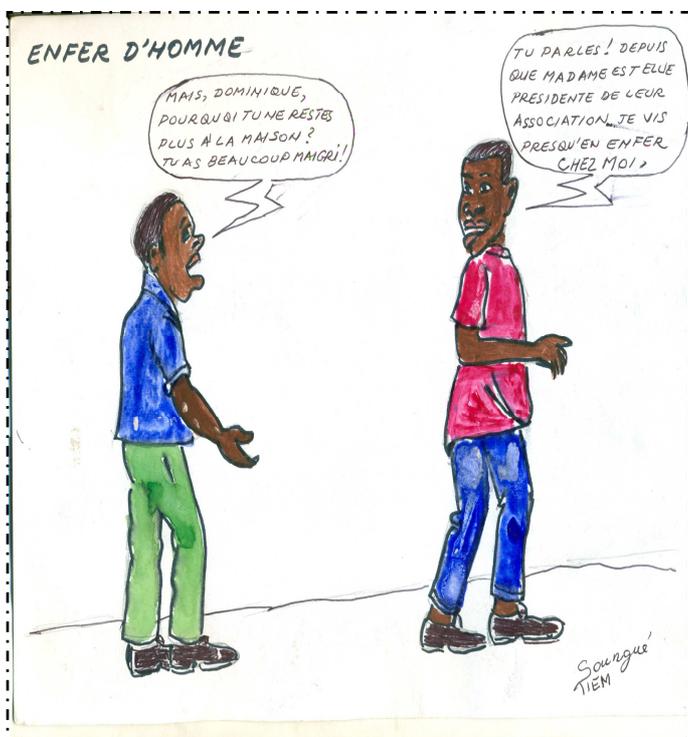
Troisième Conseiller, Chargé de l'Organisation et de l'Information : Foléga Fanfan Naaba Seïdou

Monsieur Tchimbiandja Douiti Yendoukoa Christophe, préfet de Tône, a félicité le nouveau président de l'AMONTO pour la confiance que les autres lui ont faite. Il l'a encouragé à plus de sérénité et de travail ardu pour redonner un nouvel élan à l'association. Il s'est engagé à travailler aux côtés de l'AMONTO pour ses lendemains meilleurs.

Au total 357 personnes ont été élevées à divers rangs dans l'Ordre du Mono, l'Ordre national du Mérite, l'Ordre du Mérite Agricole et les Palmes Académiques.

Précisons que depuis la célébration du 57^e anniversaire de l'Indépendance de notre pays, Tchimbiandja Douiti Yendoukoa Christophe est membre de l'AMONTO, Section Tône-Cinkassé. Il a été fait, le 26 avril, « Chevalier de l'Ordre du Mono ».

La Rédaction



Savanes Infos

B.P. 323 – DAPAONG - TOGO

Tel : 92 91 09 17

Courriel : chargedecommunicationgemesa@yahoo.fr

Directrice de la Publication

Séraphine Y. LAMBONI

Tel : 90 93 61 77

Comité de Rédaction

Faustin Alagra BEDA

N'Djambara NASSOMA

Soumai DJOULDE

Gilbert Douiti NAKONE

Donatien Yanfome MANGBA

Caricaturiste

Roger Sounguédjoua TIEM

90 75 95 00

GEME-SA : Amener la femme, par l'information, la communication, la formation et la sensibilisation à s'émanciper, à s'épanouir et à participer au développement de sa localité !